



DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEMANDE FORMULEE PAR

Nom et prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone fixe : / / / / Téléphone mobile : / / / /

LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET

Adresse :
 Code postal : Commune :
 Références cadastrales :

NATURE DU PROJET

S'agit-il d'une : CONSTRUCTION NEUVE REHABILITATION DE L'EXISTANT
 Cette demande est faite en parallèle :
 D'une procédure de permis de construire N° du permis de construire :
 N° du certificat d'urbanisme :
 Délivré le :
 D'une procédure de certificat d'urbanisme préalable à une construction N° du certificat d'urbanisme :
 D'une déclaration de travaux
 D'une remise aux normes d'une installation d'assainissement existante mise en place le

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Année de construction du logement (S'il s'agit d'une réhabilitation) :
 Nombre de pièces principales : dont chambre(s)
 Nombre d'habitants simultanément présents :
 Type d'immeuble : Habitation principale Habitation secondaire
 Autre.....

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie totale du terrain : m² dont disponible pour l'assainissement non collectif : m²
 Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI NON
 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ou à proximité ? OUI NON
 Si oui, est-il destiné à la consommation humaine : OUI NON
 Distance par rapport à l'installation d'assainissement : à moins de 35 mètres à moins de 100 mètres
 Pente du terrain recouvrant le traitement : Faible < 5% Moyenne entre 5 et 10 % Forte > 10 %
 Perméabilité du sol : BONNE MOYENNE LIMITE NULLE
 Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur ? OUI NON
 Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ? OUI NON

REALISATION DU PROJET

CONCEPTEUR DU PROJET (Bureau d'études, maître d'œuvre, architecte, ...) :
 Nom : Téléphone : / / / /
 Adresse : Code postal : Commune :
 INSTALLATEUR DU DISPOSITIF (Si l'entreprise est choisie au moment de cette demande) :
 Nom : Téléphone : / / / /
 Adresse : Code postal : Commune :

DESTINATION DES EAUX DE PLUIE

Les eaux de pluie ne sont jamais admises dans l'installation
 Destination des eaux pluviales :

CHOIX DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Filière déterminée par le propriétaire l'installateur autre

A/ FILIERES TRADITIONNELLES OUI NON

1- Dispositif de prétraitement :

Bac dégraisseur Volume : litres (200 litres minimum)
 Fosse toutes eaux Volume : m³
 Pré filtre (ou décoloïdeur) intégré et/ou Pré filtre (ou décoloïdeur) séparé Volume : litres

2- Dispositif de traitement : Indiquer le type de traitement :

SOL PERMEABLE (infiltration dans le sol)

TRANCHEES D'EPANDAGE

Nombre de drains : Longueur unitaire de chaque drain : m Longueur totale : m

FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE

Surface réservée à l'infiltration : m²

SOL IMPERMEABLE

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE

Surface réservée à l'infiltration : m²

Le rejet se fera : au fossé au réseau pluvial à la rivière/ruisseau autres :

Fournir impérativement une autorisation de rejet du gestionnaire de l'exutoire.

FILTRE A SABLE HORIZONTAL DRAINE

Surface réservée à l'infiltration : m²

Le rejet se fera : au fossé au réseau pluvial à la rivière/ruisseau autres :

SOL AVEC REMONTEES DE NAPPE OU SOL INONDABLE

TERTRE D'INFILTRATION

Surface réservée à l'infiltration au sommet : m²

TOUT TYPE DE SOL (filière compacte ; pour 5 pièces principales maximum)

FOSSE TOUTES EAUX 5m³ ET FILTRE A ZEOLITHE DE 5m² MINIMUM

B/ AUTRES FILIERES (AGREES PAR LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE) OUI NON

Numéro d'agrément : / Dénomination commerciale :
 Fabricant : Capacité : EH
 Existence d'un contrat d'entretien OUI NON

REMARQUES IMPORTANTES :

EN AUCUN CAS, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public de contrôle.

UN CONTROLE DE BONNE EXECUTION sera réalisé TRANCHEES OUVERTES, prévenir le service de contrôle suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrement des installations.

ENGAGEMENTS :

Après réception de l'autorisation de construction, le Demandeur s'engage à réaliser dans son intégralité le dispositif d'assainissement, conformément à la réglementation en vigueur et au projet déposé et accepté par le service de Contrôle. Le demandeur s'engage également à entretenir son installation régulièrement et à la maintenir en bon état de fonctionnement. (vidanges, curages, ...)

LE DEMANDEUR autorise les agents du service de contrôle à pénétrer sur la propriété pour leurs missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif et s'engage régler au SPANC les prestations effectuées que sont le contrôle de conception et le contrôle de bonne exécution. (Le tarif des prestations est défini annuellement par délibération de la collectivité)

Fait à, le

Tous les renseignements sont certifiés exacts. Signature du demandeur :

AVIS DU PRESIDENT DU SPANC Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Fait à, le Signature du Président



Pour tous renseignements s'adresser à :

ANNEXE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A joindre à la demande de permis de construire
ou de déclaration de travaux
A transmettre au service de contrôle de l'assainissement
non collectif lors d'une réhabilitation

A - PIÈCES A FOURNIR

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée
2) Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000)
3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
- la position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines
 - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif
 - la position des puits, des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m
 - le sens de la pente du terrain

B - CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

ATTENTION : une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Le dimensionnement de la fosse toutes eaux doit être d'un volume minimal de 3 m³ jusqu'à 5 pièces principales. Il doit être augmenté de 1 m³ par pièce principale supplémentaire.

Nombre de pièces principales dans l'habitation	Volume de la fosse toutes eaux
inférieur ou égal à 5	3 m ³
6	4 m ³
7	5 m ³
...	...

Nombre de pièces principales = nombre de chambres + 2

Pour la filière à filtre à zéolite le volume est d'au moins 5 m³ pour 5 pièces principales au plus.

DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Celui-ci est défini en fonction de la nature et de la perméabilité du sol, du niveau de remontée maximale de la nappe (hydromorphie), de la pente du terrain.

1) Test de perméabilité simple : le dispositif d'assainissement à mettre en place est choisi en fonction de la perméabilité du terrain.

Pour connaître les capacités d'absorption du sol, des tests de perméabilité sommaires peuvent être effectués. Pour chaque test creuser un trou de section 0,60 x 0,60 x 0,60 au fond duquel sera creusé un trou de section de 0,30 x 0,30 x 0,30.

En période sèche, il faut saturer le terrain la veille de l'essai en versant 30 litres d'eau environ dans chaque trou. Pour le test proprement dit, verser 10 litres d'eau et mesurer la hauteur, puis observer au bout de combien de temps l'eau s'est totalement infiltrée dans le sol. Si l'eau n'a pas disparu au bout de 4 heures, mesurer la hauteur d'eau restante.

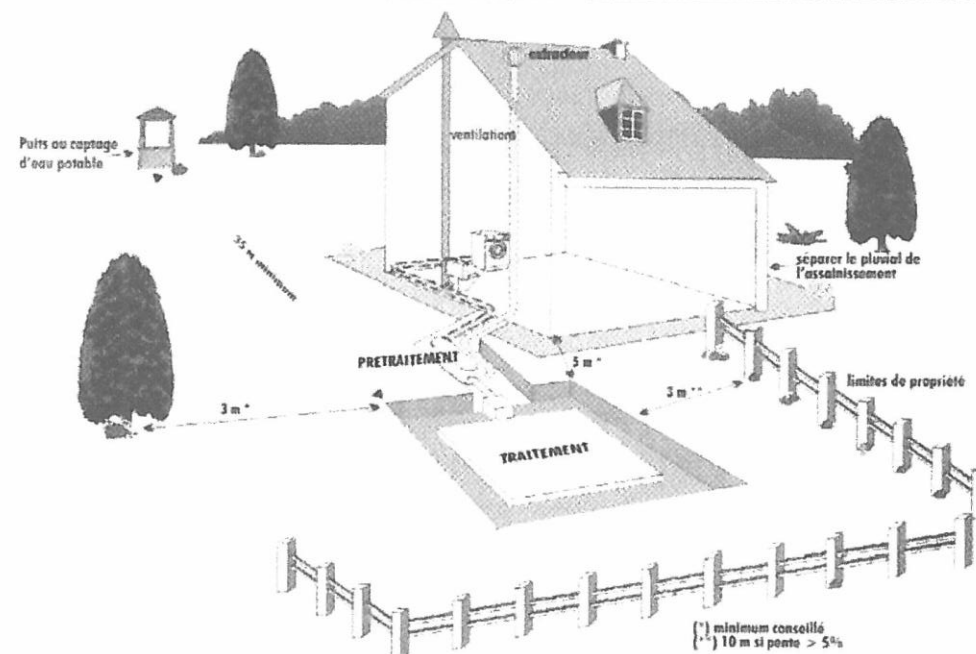
Résultats : Temps d'infiltration :

Hauteur d'eau après 4 heures

Tableau d'aide au choix de la filière

Caractéristiques du sol (à titre indicatif)	Dispositif de traitement	Longueur ou surface minimale d'épandage	
		Habitation comprenant 5 pièces principales ou moins	par pièce supplémentaire
Sol perméable sableux Sol perméable sableux ou limoneux d'une épaisseur de plus d'1 m (vitesse d'infiltration : 30 à 500 mm/h)	Tranchées d'épandage	45 m	15 m
	Tranchées d'épandage	60 m à 90 m	20 m à 30 m
	Filtre à sable vertical non drainé	25 m ²	5 m ²
	Filtre à zéolite *	5 m ²	
Sol peu épais sur roche perméable (calcaire fissuré, ...) (vitesse d'infiltration : > 500 mm/h)	Filtre à sable vertical non drainé	25 m ²	5 m ²
	Filtre à zéolite *	5 m ²	
Sol imperméable (argile, limon) (vitesse d'infiltration : 6 à 30 mm/h)	Filtre à sable vertical drainé	25 m ²	5 m ²
	Filtre à sable horizontal	48 m ²	5,5 m ²
	Filtre à zéolite *	5 m ²	
Sol avec remontées de nappe ou sol inondable ou roche compactes	Terre d'infiltration	60 m ²	20 m ²
	Surface à la base surface au sommet	25 m ²	5 m ²

C - SCHEMA INDICATIF



D - ENTRETIEN

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements. **Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.**

La fosse toutes eaux doit être vidangée au moins tous les 4 ans. Par ailleurs, l'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une attestation comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale et son adresse
- l'adresse de l'habitation
- le nom de l'occupant ou du propriétaire
- la date de la vidange
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.